ASSOCIATION DÉFENSE "CHAPRAIS - ROTONDE" INFOS

- Association Loi 1901 -

28 d, Rue de la Rotonde . 25000 Besançon - 03 81 50 60 07

Bulletin N° 25. Décembre 2005 / janvier 2006

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION,
créée le 19 novembre 1998.

Notre association a tenu sa 7ème Assemblée Générale ordinaire le 08 déc.2005. (Nous avons organisé 3 assemblées générales extraordinaires dont la dernière le 01 sept. 2005).
42 personnes présentes ou représentées assistaient à cette A.G. Cette régularité témoigne de la vie démocratique de l'association, le bureau s'étant, quant à lui, réuni 4 fois dans l'année écoulée.
L'association compte 85 adhérents à jour de cotisation 2005, ce qui est mieux que les années précédentes : 80 en 2004 et 71 en 2003.
A l'automne nous avons reçu 2 adhésions supplémentaires que nous comptabiliserons sur 2006 puisque désormais, pour des raisons de simplification comptable, nous raisonnerons par année civile.

Depuis notre création nous avons sorti 24 bulletins d'informations et cette année 2005 nous avons édité 2 tracts :
- L'un tiré à 2000 exemplaires, intitulé:
"Les Chaprais, notre quartier doit rester vivant et agréable à vivre"
Ce tract comportait une pétition signée par plus de 600 personnes.

- L'autre tiré à 1000 exemplaires, distribué à l'occasion du Troc des Chaprais en sept.2005 intitulé :
"Aux Chaprais, comme à Besançon, c'est maintenant que l'urbanisme se décide".
Ajoutons une entrevue avec le Maire, l'Adjoint à l'urbanisme et la Directrice de l'urbanisme, le 01 juil.2005, pour remettre notre pétition. Entrevue dont nous avons rendu compte dans notre bulletin N°23.

Cette Assemblée Générale a été, bien sûr l'occasion de faire le point sur les différents dossiers en cours
-1). **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Besançon.**
Il devait faire l'objet d'une enquête publique, après adoption en Conseil Municipal au cours du second semestre 2005. Or à ce jour, aucune nouvelle si ce n'est une déclaration du Maire lors d'une réunion avec les habitants des Vaîtes, dont l'Est Républicain a rendu compte le 8 dec.2005 :"L'enquête publique pour le PLU et pour le projet des Vaîtes, c'est 2006..."
Par courrier, nous allons demander à Mr le Maire de nous communiquer le nouveau calendrier retenu.
Car il est essentiel que les habitants des Chaprais s'expriment lors de cette enquête publique pour faire respecter notre cadre de vie.

-2). **Le projet immobilier PROMOGIM à l'emplacement des terrains Hugenschmitt 53 Rue de Belfort.**
On ne répétera jamais assez que sur ce dossier le Maire n'a pas tenu ses promesses électorales. Lorsque nous l'avions questionné , dans le cadre des élections municipales, en sa qualité de tête de liste, sur le rachat de ce terrain par la ville, afin d'y créer une aire de stationnement si utile au quartier, et/ou un équipement collectif ... le candidat Fousseret avait répondu : "à étudier finement par les associations de quartier..." Ce qui n'a jamais été fait.
Lors de notre rencontre du 01 Juil.2005, nous avions également remis à Mr le Maire, une note écrite faisant état de ce dossier, des promesses, des courriers échangés avec la mairie. C'est ainsi que le 28 mars 2003, la mairie nous informait qu'elle était en contact avec Hugenschmitt. Le 10 Fév.2004, à la suite d'un nouveau courrier de notre part , la mairie répondait : "Le devenir de la propriété Hugenschmitt tiendra compte de l'étude sur le stationnement...."
Or, on sait que cette étude a été élargie à l'ensemble du quartier des Chaprais, ce qui a permis de noyer le poisson, en l'occurrence le stationnement rue de Belfort dans son cœur commerçant... et la proposition faite par la mairie... étant la création de 40 places à Isenbart ! Ce qui est vraiment méconnaître le quartier et mépriser les chapraisiens.
Le 30 Nov.2004, PROMOGIM déposait une demande de permis de construire pour 78 logements, hauteur : 14 mètres, (alors que dans les

réunions publiques, la mairie déclarait que dans le cadre du futur PLU, les constructions en cœurs d'îlot auraient 3 étages sur Rez-de-Chaussée soit 11 mètres)
.../...Le permis a été délivré le 11 août 2005. Dans

Nouveau permis accordé le 6 déc.2005

En nous rendant à notre Assemblée Générale du 08/12/05, nous avons remarqué l'affichage sur le site.
Le 09/12/05 , dans la matinée, le responsable de Promogim a appelé l'association pour lui faire part de cette information.
Le même jour, le président et le vice-président se sont rendus à la mairie, service urbanisme, afin de prendre connaissance du dossier et en demander officiellement une copie.
Une consultation rapide fait apparaître une nouvelle rédaction de l'exposé environnemental du projet : il s'agit bien 76 logements avec 2 bâtiments de 4 étages, (qui culmineront ainsi à 19 mètres, par rapport à la rue de Belfort).
Le chemin piéton ne fait pas la largeur réglementaire de 3 mètres sur son ensemble : sur une portion il est de 1m40 et 1m50 réservé aux vélos . Ce chemin, comme l'explique le projet, est en fait une lubie du service d'urbanisme pour joindre la rue de Belfort à la rue de la Rotonde, alors que nous avons 2 rues à proximité: Suard et Château-Rose!
Nous avons eu l'occasion de déclarer au Maire que nous sommes fermement opposés à ce projet piétonnier, que personne ne réclame, pas même le promoteur. Ce sera en fait un facteur d'insécurité, d'autant qu'il ménage coins et recoins qui pourront s'avérer dangereux.
Nous allons donc interpeller de nouveau le Maire à ce sujet.
Le 12 dec.2005, nous avons reçu un courrier de Mr Loyat, adjoint à l'urbanisme (courrier posté le 6/12/05) nous annonçant que le nouveau permis était délivré.
Le 13 déc.2005 ,appel téléphonique de la mairie nous invitant à aller retirer la copie du dossier.

PROGRÈS DANS LA COMMUNICATION... !

Auparavant, Mr de Grandi, responsable de PROMOGIM avait souhaité nous rencontrer suite à notre recours, pour nous présenter sa Société et son projet. Cette rencontre a eu lieu le 24/11/05 chez Chevillard, en présence également de Colette Zellvegre et d'une collaboratrice de l'architecte.

notre précédent bulletin N°24, nous avons largement développé, comment nous avons été amenés à déposer un recours contre ce permis qui comportait des pièces contradictoires.

-3). **Terrain 24, rue de la Rotonde, racheté par "Pierre et Vie"**

Une demande de permis de construire a été déposée le 14 oct.2005, pour un bâtiment de 14m50 de haut (alors que nous sommes en cœur d'îlot, les 11 mètres s'appliqueraient-ils selon le bon vouloir de la mairie.....?)

Nous avons sollicité une entrevue avec Mr Jeannot responsable de Pierre et Vie qui a bien voulu recevoir une délégation de l'association (René et Chantal Chevillard, Colette Zellvegre et Christian Renard) le lundi 28/11/05, était également présent l'architecte, Mr Garcia. Christian Renard a rendu compte de cette concertation à notre Assemblée Générale.
Si le projet est relativement meilleur que ceux présentés par la SMCI, il n'en reste pas moins 3 points qui avaient fait l'objet de nos précédents recours :
- chemin d'accès non réglementaire (sur 80% de sa longueur, les 6 mètres de large n'y sont pas)
- non respect du prospect,
- accès pompiers insuffisant.
Nous avons noté sur les plans qu'un accès pompiers serait prévu sur la copropriété voisine 28 rue de la Rotonde, sur l'emplacement actuel des stationnements réservés aux résidents....
Voilà une façon singulière de contourner le problème!
Nous attendons la décision de la ville sur cette demande de permis.
Au cours de notre A.G, mandat a été donné pour que ces deux dossiers soient minutieusement étudiés en cas d'un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif.

- 4). **Le devenir des entrepôts et du terrain SNCF (ex-Pomona) rue de la Rotonde.**

Par un courrier du 22 avril 2005, la SNCF nous confirmait vouloir vendre cet ensemble.
La mairie sollicitée par écrit nous a répondu le 25 mai 2005 qu'elle réservait son avis de développement de nouveaux locaux et activités à un projet global de réaménagement de la gare Viotte. La mairie est consciente que la desserte de ce site, rue de la Rotonde ne permet pas la circulation de poids lourds.

L'A.G nous a donné mandat pour relancer nos partenaires sur ce dossier. Un courrier sera adressé à la SNCF, à la mairie, au Président du Conseil Régional , à Paulette Guinchard-Kunstler notre députée.

- 5). **Dépôt des TER et proximité des riverains.**
Si après nos interventions, des améliorations avaient été constatées par les riverains, une concertation ayant pu avoir lieu avec le directeur de l'époque, Mr Chalochet, la situation s'est de nouveau dégradée, les nuisances sont désormais nocturnes troublant le sommeil des riverains. Récemment une machine est restée en fonctionnement, en stationnement **de 22 heures à 1 heure du matin !**
De tels faits se sont renouvelés dans la nuit du 8 au 9 nov.2005 , de 22 h 30 à 0 h 30 la machine tournait toujours, ce n'est que sur l'insistance d'un riverain que le préposé a bien voulu stopper le moteur.
L'association interviendra donc auprès de la SNCF afin de demander un numéro de téléphone d'un responsable joignable la nuit.

Nous solliciterons également une nouvelle entrevue avec le directeur actuel du dépôt, Mr Thouvenin, début 2006, afin de définir des règles compatibles avec l'activité du dépôt et le bien être des riverains.

- 6). **Projet de liaison routière entre la rue de Vesoul et la rue de Belfort.**

Ce projet de nouvelle voie routière votée dans le cadre du PDU (Plan de déplacement urbain) se fera nous a déclaré le Maire, (le 01/07/05) dans quels délais, il ne le sait pas.
Nous avons de nouveau insisté pour que la population concernée soit informée et que des mesures efficaces soient adoptées afin de limiter au maximum les nuisances phoniques.
Ce dossier est à suivre avec attention. Nous allons demander à la SNCF si elle dispose d'un nouveau projet de tracé.

- 7). **Compte-rendu financier**
Chantal Chevillard, trésorière, nous a présenté le bilan de l'année 2005.
Compte-tenu du nouveau recours déposé et de frais d'avocat qui en découlent: montage du dossier, tirages de plans, photocopies etc... il ressort un léger déficit.
La trésorerie elle, se porte bien compte tenu des résultats positifs précédents.
Les comptes ont été vérifiés et approuvés. Les personnes absentes à l'A.G qui souhaiteraient le détail peuvent le demander à la trésorière.

APPEL A COTISATION POUR 2006

Le montant des cotisations est inchangé :
- 20 euros pour la cotisation de base
- 40 euros pour la cotisation de soutien.

Merci d'adresser votre règlement à Chantal Chevillard (chèque libellé à l'ordre de l'Association) accompagné du papillon joint.
Quand nous disons que notre quartier est maltraité par de nombreux projets, vous pouvez en juger à travers les points évoqués ci-dessus.
Plus que jamais, il convient de se mobiliser avec notre association.
Réadhérez pour 2006.
Faites adhérer vos voisins pour peser sur des décisions qui affectent notre cadre de vie.

- 8). **Elections du bureau**
Les membres du C.A sont élus pour deux ans. L'an dernier nous avions réélu : Chantal et René Chevillard, Colette Zellvegre, J.Claude Goudot.
Cette année étaient sortants : Michèle Jourdan-Carteron, Christian Renard, J.Hugues Roux et Dominique Blais.
Le vote à main levée, a reconduit à l'unanimité le mandat des trois premiers pour deux ans. Dominique Blais devant quitter prochainement le quartier n'est pas réélu au bureau, mais continue à soutenir l'association.
Ghislaine Maire ayant présenté sa candidature a été également admise au sein du bureau.

Nous manquons de place pour aborder le dossier des antennes de téléphonie mobile. Mme Gladoux est très présente sur cette action dont la presse s'est fait l'écho. Nous reviendrons sur la question dans notre prochain bulletin.

Pas d'autres questions, la séance est levée.

BONNE ET HEUREUSE
ANNEE 2006
A TOUS.

-§-§-

le bureau